



CONSEIL

# Analyser les risques pour les AES

Accidents d'exposition au sang

Agents biologiques

Analyse des risques

Hygiène du travail

Hygiène du travail

CODE PRODUIT

A1402

## Thématique

Agents biologiques - Prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur des soins (A.R. 17.04.2013), d'aide à domicile, dans des laboratoires d'analyse, etc.

## Objectifs

Prévention des accidents causés par des instruments tranchants à usage médical (soins ou analyses) ou tout contact avec du sang ou autres liquides biologiques potentiellement contaminés.

Pour ce faire il est nécessaire :

- Examiner l'ensemble des situations où les travailleurs sont susceptibles d'être blessés et/ou infectés par un objet tranchant à usage médical pendant l'exécution de leur travail, suite à une exposition au sang ou à un autre vecteur d'infection potentiel.

- Tenir compte de la technologie et du matériel utilisé, de l'organisation, des conditions de travail, des niveaux de qualification, des facteurs psychosociaux liés au travail, de l'influence des facteurs liés à l'environnement de travail.
- Remettre les conclusions et prioriser les actions à intégrer dans le plan global et plan annuel d'action.

## Programme

L'analyse des risques d'exposition au sang nécessite de :

- Définir là où l'analyse sera effectuée : par secteur, par poste ou par fonction
- Identifier les dangers
- Définir les indices de gravité et de fréquence des risques d'AES et les pondérer selon les mesures de prévention déjà appliquées dans l'entreprise.
- Prioriser les risques résiduels et proposer des actions de prévention à mettre en œuvre.

A cette fin, nous proposons de travailler en deux phases :

- Phase 1 : observation et enquête afin de déterminer le périmètre de l'analyse
- Phase 2 : réalisation de l'analyse des risques suivant le périmètre défini lors de la 1ère phase

## Méthode

La phase 1 a pour objectif de visiter le(s) poste(s) de travail et d'analyser les tâches effectuées par les travailleurs pour déterminer s'ils sont potentiellement exposés aux risques d'AES.

La phase 1 comporte :

- Une réunion préparatoire avec le conseiller en prévention interne.

- Une visite d'observation des postes, des secteurs, ou des activités à risque identifiés lors de la réunion préparatoire.
- Une rédaction d'un compte rendu d'observation avec :
  - Des recommandations éventuelles
  - Une proposition d'une stratégie d'analyse de risques basée sur les observations avec une priorisation des postes, des secteurs ou des activités à analyser, si c'est nécessaire.

La phase 2 est la réalisation de l'analyse de risques suivant la stratégie émise lors de la phase 1. Il s'agit d'une analyse fonctionnelle réalisée avec la participation des travailleurs, du conseiller en prévention interne et avec la consultation du médecin du travail.

## **Public**

Employeur, service interne de prévention.